



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R76-2019-057

PUBLIÉ LE 20 MAI 2019

# Sommaire

## **Préfecture de la région Occitanie**

R76-2019-05-16-006 - Arrêté portant modification de la composition du CESER Occitanie  
(1 page)

Page 3

## **SGAMI SUD**

R76-2019-04-15-011 - arrêté de jury du recrutement d'agent spécialisé de police technique  
et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2019 (3 pages)

Page 5

Préfecture de la région Occitanie

R76-2019-05-16-006

Arrêté portant modification de la composition du CESER  
Occitanie

*Arrêté portant désignation de Mme Ruscassier (CFDT )dans le second collège.*



## PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales  
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

### Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental régional Occitanie

Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental régional de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie ;

Vu le message de démission au président du CESER de Mme Chantal Bergonier en date du 4 avril 2019 ;

Vu la lettre du secrétaire général régional CFDT Occitanie du 8 avril 2019 portant désignation de Mme Géraldine Ruscassier en remplacement de Mme Chantal Bergonier ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 susvisé est ainsi modifié :

Article 1<sup>er</sup> :

**2<sup>ème</sup> collègue**, organisations syndicales de salariés les plus représentatives, 54 représentants désignés :

II.1 Par le Comité régional CFDT

lire Mme Géraldine Ruscassier en remplacement de Mme Chantal Bergonier.

**Art. 2.** – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du conseil économique, social et environnemental et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 16 mai 2019

Pour le préfet de région et par délégation,  
L'adjoint au SGAR en charge du pôle  
moyens, modernisation et mutualisation

Philippe ROESCH

# SGAMI SUD

R76-2019-04-15-011

arrêté de jury du recrutement d'agent spécialisé de police  
technique et scientifique de la police nationale au titre de  
l'année 2019



## **PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD**

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE  
DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL  
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE  
L'INTERIEUR SUD

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT



N° SGAMI/DRH/BR/9

### **LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

#### **Arrêté de jury du recrutement d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2019**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°2008-492 du 26 mai 2008 modifiée relative aux emplois réservés et portant dispositions diverses relatives à la défense ;

**VU** le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

**VU** le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

**VU** le décret n°2002-812 du 3 mai 2002 portant statut particulier du corps des agents spécialisés de police technique et scientifique ;

**VU** le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

**VU** le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret du 15 mai 2018 portant nomination de Madame Frédérique CAMILLERI, en qualité de secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

**VU** l'arrêté du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale modifié ;

**VU** l'arrêté du 3 décembre 1999 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours d'aide technique de laboratoires de la police technique et scientifique de la police nationale ;

VU l'arrêté du 3 février 2003 fixant la liste des concours de la direction générale de la police nationale pour lesquels il est institué une commission destinée à se prononcer sur l'assimilation aux diplômes français des diplômes délivrés dans un autre état membre de la communauté européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

VU l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

VU L'arrêté du 25 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe et interne pour le concours d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale ;

VU L'arrêté du 11 mars 2019 fixant les modalités d'organisation et le nombre de postes offerts pour le concours d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale ;

VU l'arrêté d'ouverture préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2019 du recrutement d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2019 ;

VU l'arrêté d'ouverture modificatif préfectoral du 20 mars 2019 du recrutement d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2019 ;

VU l'arrêté n° 2014205-0006 du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2018 portant délégation de signature à Madame Frédérique CAMILLERI, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité Sud ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Le jury d'admissibilité et d'admission du concours interne et externe, travailleurs handicapés et emplois réservés d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2019 est composé comme suit :

Eric VOTION : SGAMI Sud  
Valentin MASIELLO : SGAMI Sud  
Michel BOURELLY : SGAMI Sud  
Hélène MUSQUIN : SGAMI Sud  
Brigitte TENT : SGAMI Sud  
Michèle BERTOLOTTO : DCPJ 13  
Nathalie BISER : DDSP 13  
Nadia BENALI : DDSP 13  
Stéphen DIOP : DDSP 13  
Mouny DIALLO : DDSP 13  
Martine FONLUPT : DIRF 13  
Virginie REGIS-CONSTANT : DIRF 13  
Céline JAUFFRET : Psychologue  
Astrid GAFFET : INPS 13  
Dany SCIURCA : DDSP 13  
Sébastien MEIRIES : INPS 13  
Nathalie PSAUTE : DCPJ 06  
Christophe MAURIN : DDSP 13  
Claudie NAVARETTE : INPS 13  
Annick MARTINET : INPS 13  
Virginie OIRY : DCPJ 13

Leila HAJJI : DDSP 13  
Katia RIVAT : DCPJ 13  
Stephen DIOP : DDSP 13  
Arnaud REGNIER : DDSP 13

**ARTICLE 2** Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 avril 2019

Pour le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud  
Le chef du bureau du recrutement

SIGNE  
Eric VOTION